



**CIRCULAIRE 121-25**

16 septembre 2025

**LIMITES DE POSITIONS — PRODUITS INSCRITS  
SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU  
CANADA (TOUS LES MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions ci-joint. Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

<b>Produit Inscrit</b>	<b>Ancienne limite de positions pour tous les mois combinés</b>	<b>Nouvelle limite de positions pour tous les mois combinés</b>	<b>Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)</b>
Les contrats CGB et OGB	491 565	190 875	2025-10-01
Les contrats CGF et OGF	73 305	76 060	2025-10-01
Les contrats CGZ et OGZ	81 955	89 135	2025-10-01
Les contrats LGB	64 125	61 125	2025-10-01

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec la Division aux coordonnées suivantes :

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France: 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.